

### Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens autour de Anthony Whelan

**Chef de cabinet de la commissaire Neelie Kroes**

**- 12 septembre 2012 -**

*Les membres du Cercle des réseaux européens se sont réunis pour un déjeuner-débat autour de Monsieur Anthony Whelan, chef de cabinet de la commissaire Neelie Kroes, afin d'évoquer les grands enjeux pour les réseaux en matière d'Agenda numérique.*



Anthony Whelan est chef de cabinet de la Vice-présidente de la Commission européenne en charge de l'Agenda numérique, Neelie Kroes.

Il est notamment responsable de la gestion générale des politiques, de l'équipe du cabinet ainsi que de la coordination avec la DG.

Juriste de formation, Anthc professionnelle à la Commission européenne au sein du Service juridique. Il a rejoint le cabinet de Madame Kroes en 2006, lorsqu'elle était commissaire en charge de la politique de concurrence et a été nommé chef de cabinet en 2008.

#### **Présentation introductive**

En introduction, M. Whelan a souligné l'importance que la Commission européenne accorde aux réseaux en général, avec notamment la proposition du "Mécanisme pour l'interconnexion en Europe" ou encore un des leviers d'action prioritaire de l'Acte pour le marché unique II ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/smact/docs/single-market-act2\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/smact/docs/single-market-act2_en.pdf)). Malgré l'existence d'une ligne transversale, il n'est pas possible d'avoir une politique européenne unique pour tous les réseaux, qui restent très différents. Un des grands questionnements de l'exécutif européen se pose notamment au niveau de la relation entre les acteurs responsables des réseaux et les opérateurs de service.

S'agissant des dossiers clé actuels de l'agenda numérique, Anthony Whelan a notamment évoqué dans sa présentation introductive la protection des données ainsi que le *cloud computing*. Pour ce qui est de la protection des données, M. Whelan a estimé qu'il est important que les règles européennes assurent un *level playing field* en la matière pour les entreprises européennes et celles des pays tiers. Les acteurs qui visent le marché européen doivent respecter ses règles. Quant au *cloud computing*, l'objectif est d'établir un environnement/ modèle européen qui fonctionne de façon efficace.

#### **La compétitivité des entreprises européennes au centre des débats**

*La discussion avec les membres du Cercle s'est axée autour de quelques thématique clé, telle que la compétitivité des entreprises européennes au niveau mondial; les conditions de concurrence dans le marché intérieur (l'accès aux réseaux de télécommunications ou de transports par exemple); la place des services traditionnels (tels que les services postaux) à l'ère numérique etc ...*

- **croissance économique en Europe et compétitivité des entreprises européennes:** les grands champions européens étaient leaders en terme d'innovation il y a 15 ans, mais depuis ils perdent de leur compétitivité. Les investissements dans les réseaux ont été réduits considérablement dans les dernières années et ceci est sans doute du en partie au processus de libéralisation. Cependant, une chose est claire, il est nécessaire d'unir nos forces en cette période de crise; L'UE a besoin de plus d'intégration au niveau du marché unique.

Nombreux exemples de protectionnisme de pays tiers ont été cités, comme par exemple les mesures protectionnistes des Etats-Unis par rapport à leur entreprise Motorola.

Une question essentielle pour les membres du Cercle se pose au niveau de l'accès des entreprises tiers au marché intérieur, les conditions de concurrence ainsi que l'accès des entreprises européennes sur les marchés mondiaux. Un sentiment d'inégalité naît par rapport aux entreprises étrangères. Que fait l'UE pour encourager ses entreprises et les protéger de la concurrence déloyale?

- **les risques du numérique:** la croissance de l'économie numérique a des avantages indéniables, mais les membres du Cercle ont également soulevé dans les débats certains risques que l'ère numérique entraîne. Il est particulièrement inquiétant de voir le fossé qui se crée entre les citoyens qui ont accès aux services en ligne et ce qui n'ont pas internet. Un autre risque est celui d'aliéner le fournisseur de service de son client.

Certains aspects de l'agenda numérique inquiètent notamment les opérateurs postaux. PostEurope, l'association européenne des opérateurs postaux, appelle à une pacification entre les différents systèmes, à une meilleure coopération. Il est important de tenir compte des limites d'accès à l'internet, de grandes disparités existent actuellement.

## Contexte

Accroître la prospérité et la qualité de vie en Europe est l'objectif principal de la communication « Une stratégie numérique pour l'Europe », adoptée par la Commission européenne le 19 mai 2010. La mise en œuvre de cette ambitieuse stratégie permettrait de contribuer notablement à la croissance économique de l'UE et de faire profiter tous les secteurs de la société des avantages de l'ère numérique. La stratégie numérique pour l'Europe est la première des sept initiatives phares prises dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

### La stratégie numérique établit sept domaines d'action prioritaires:

- créer un marché unique numérique,
- accroître l'interopérabilité,
- renforcer la sécurité de l'internet et la confiance des utilisateurs,
- permettre un accès plus rapide à l'internet,
- augmenter les investissements dans la recherche et le développement,
- améliorer les compétences numériques et l'intégration,
- et utiliser les technologies de l'information et des communications pour relever les défis auxquels la société doit faire face, tels que le changement climatique et le vieillissement de la population.

Dans ces sept domaines, la stratégie prévoit quelque **100 mesures de suivi, dont 31 seraient de nature législative.**

Pour des informations complémentaires sur l'Agenda numérique : <http://ec.europa.eu/digital-agenda/>